Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230607-23_22-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

N° 23.22
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 07 juin de l'an deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 21 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents (11) :
DEBES Céline ; DENIS Christophe ; FAYET Michel ; GIRAUD Denis ; MARY Alain ; CASTAING Patrick ; DEVAUX Vanessa ; ROSET Patrick ; BOUSQUET Patrick ; CHAMPEAU Hervé ; MARMONIER Pierre ;

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Suppléants participants au vote (2) :
SUCHET Noël ; MUCCIARELLI Laurence ;

Excusés et pouvoirs (0) :

Excusés (11) :
VERNAY Julie ; BICHET Fabien ; D'AMBROSIO Chrystèle ; NARDY Cédric ; LIGONNET Andrée ; VIAL Guillaume ; VERNAY Aurélie ; POUILLON Jean-Marc ; GAGET Mathieu ; LEGAY-BELLOD Gael ; CHALESSIN Sébastien ;

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. CASTAING Patrick, est nommée secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230607-23_22-DE

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
Vu l'adoption des contributions,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Comme chaque année, avant le 30 juin, nous sommes invités à approuver le compte administratif et les résultats du dernier exercice écoulé.

Les éléments détaillés dans les documents réglementaires en votre possession peuvent être synthétisés comme suit :

Compte administratif 2022

① Section de fonctionnement	
Recettes 2022 Dépenses 2022 Résultat propre de 2022	26 514 092.00 € 24 276 885.34 € 2 237 206.66 €
Excédent 2021 Déficit 2021	816 735.78 €
Excédent cumulé 2022 Déficit cumulé 2022	3 053 942.44 €

② Section d'investissement	
Recettes 2022 (y compris compte 1068) Dépenses 2022 Résultat propre de 2022	3 152 322.27 € 2 535 018.67 € 617 303.60 €
Excédent 2021 Déficit 2021	1 920 760.94 €
Excédent cumulé 2022 Déficit cumulé 2022	2 538 064.54 €
Recettes – restes à réaliser Dépenses – restes à réaliser	 205 842.46 €

L'exercice 2022 se solde donc par :

- un excédent de fonctionnement de : 3 053 942.44 €
- un excédent d'investissement de : 2 538 064.54 €
- des restes à réaliser d'investissement de :
  - ✓ en dépenses : 205 842.46 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230607-23_22-DE

Je propose donc au Comité Syndical :

- d'approuver le compte administratif au titre de l'exercice 2022, tels que présentés ci-avant,
- d'approuver les résultats comme suit :

Compte administratif 2022

- en section de fonctionnement, un excédent de 3 053 942.44 €
- en section d'investissement, un excédent de 2 538 064.54 €

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 07 juin 2023

Michel FAYET,
Président

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230607-23_22-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 31/05/2023

Présenté par (1) Le Président.
A Heyrieux, le 07/06/2023
Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A Heyrieux, le 07/06/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CAPI - BUSSY Chantal	
CAPI - DEBES Céline	
CAPI - DENIS Christophe	
CAPI - FAYET Michel	
CAPI - GIRARD Jean Pierre	
CAPI - GIRAUD Denis	
CAPI - LIGONNET Andrée	
CAPI - MARY Alain	
CAPI - NARDY Cédric	
CAPI - VIAL Guillaume	
CCEL - BOUSQUET Patrick	
CCEL - CHAMPEAU Hervé	
CCEL - IBANEZ Raphaël	
CCEL - JOURDAIN Jean Pierre	
CCEL - MARMONIER Pierre	
CCEL - VILLARD Claude	
COLL'in - BICHET Fabien	
COLL'in - CASTAING Patrick	
COLL'in - DEVAUX Vanessa	
COLL'in - ROSET Patrick	
COLL'in - VERNAY Julie	

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230607-23_22-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

SCAPI - BACCAM Marguerite	
SCAPI - BERGER Alain	
SCAPI - BRUN Anh	
SCAPI - CHALESSIN Sébastien	
SCAPI - GAGET Mathieu	
SCAPI - LEGAY BELLOD Gaël	
SCAPI - MAILLET Dorian	
SCAPI - POUILLON Jean Marc	
SCAPI - ROULOT Océane	
SCAPI - SUCHET Noël	
SCCEL - COLLET Jacques	
SCCEL - GAUTHERON Martine	
SCCEL - HUMBERT Claude	
SCCEL - LAURENT Cédric	
SCCEL - NICOLIER Danielle	
SCCEL - NOTIN Stéphanie	
SCOLL'in - CARLES Michel	
SCOLL'in - CAUQUIL Alain	
SCOLL'in - MUCCIARELLI Laurence	
SCOLL'in - PORRETTA René	
SCOLL'in - VERNAY Aurélie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.